



COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 JUILLET 2025

Présents :

Maire : BESNIER Didier, président de séance

Adjoints au Maire : CANESTRARI Véronique - LEVARDON Michel - SAPLANA Javier - SOUCHE Antony  
GROUILLER Elodie

Conseillers délégués : SAVINAS Gaëlle - COLLOCA Cindy - COULLOMB Fabien

Conseillers municipaux : AYMARD Jean-Pierre - BLANGERO-GUEIBE Nathalie - BOYER Marc - CHAMBOVET Cyrielle  
MEILHAC Laurent - MEYNIER Laurent - PONCON Lydie

Procurations : BOUR Lydie à BESNIER Didier - SAVELLI Eric à COULLOMB Fabien  
LABELLE Séverine à SAVINAS Gaëlle

M. Antony SOUCHE est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 29 avril 2025
2. Fixation du nombre et de la répartition des sièges au Conseil Communautaire
3. Fonds de concours CCDSP
4. Morts pour la France
5. Participation classe de mer 2025
6. Reprise concessions cimetière
7. Création d'un poste de technicien territorial
8. Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 19h06.

### 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2025

Comme à chaque point à l'ordre du jour, M. le Maire demande s'il y a des questions. En l'absence de remarque, M. le Maire met le compte rendu au vote.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

### 2) Fixation du nombre et de la répartition des sièges au Conseil Communautaire

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut décider du nombre de siège à la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP) et de l'attribution de ces sièges. Il précise que ce sont les communes qui prennent les délibérations et non la CCDSP. Les communes doivent délibérer avant le 31 août.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y a deux cas de figure. Le premier c'est le droit commun et dans ce cas-là c'est l'Etat qui décide du nombre de sièges. Pour la CCDSP, le droit commun est à 42 sièges. La seconde possibilité réside dans un accord local, accord qui existe aujourd'hui avec 47 sièges à la CCDSP.

La commune de Pierrelatte souhaite passer de 47 à 52 sièges. Il faut donc trouver un nouvel accord local pour accepter cette demande.

M. le Maire explique que sur les 5 sièges, Pierrelatte en voudrait 4, à noter que la commune de Malataverne en aura automatiquement un de plus, passant à 3 en raison de l'augmentation de sa population.

Dans tous les cas de figure les petites communes (sauf Malataverne) garderont le même nombre de siège. Les 4 sièges doivent donc être répartis entre Pierrelatte, Saint Paul Trois Châteaux et Donzère.

M. AYMARD Jean-Pierre demande pourquoi il n'y a que cinq sièges de plus proposés. M. le Maire lui répond que 52 sièges est le nombre maximum possible d'un point de vue légal.

A noter que si toutes les communes ne tombent pas d'accord c'est le droit commun qui s'applique.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la répartition des sièges au conseil communautaire de la manière suivante :

Communes	Population municipale (ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
PIERRELATTE	13 909	16
SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX	8 776	10
DONZERE	5 981	7
MALATAVERNE	2 238	3
SUZE-LA ROUSSE	2 067	2
TULETTE	2 001	2
ROCHEGUDE	1 677	2
SAINT-RESTITUT	1 450	2
BOUCHET	1 417	2
GARDE-ADHEMAR	1 147	2
BAUME-DE-TRANSIT	933	1
GRANGES-GONTARDES	692	1
CLANSAYES	520	1
SOLERIEUX	311	1
TOTAL	43 119	52

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

### 3) Fonds de concours CCDSP

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la CCDSP met en place un fonds de concours d'un montant qui se rapproche le plus près possible de ce que la commune paye en FPIC. Il est proposé de présenter les travaux de la tranche 2 de l'Eglise pour solliciter ce fonds de concours fallait attribuer ce fonds de concours sur le chantier de l'Eglise. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la candidature de la commune à ce fonds de concours.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

### 4) Morts pour la France

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, il y a 42 morts pour la France inscrits sur le monument aux morts. Parmi eux, 2 ont un statut de non mort pour la France et ne devraient donc pas se trouver inscrits sur le monument aux morts. Les non morts pour la France sont la plupart du temps des gens qui sont décédés pendant la guerre de maladie contractée avant la guerre. M. le Maire propose de les laisser inscrits sur le monument aux morts.

Des recherches ont été faites pour voir s'il n'y avait pas des oublis. Il est mis en évidence 8 personnes nées à Rohegude qui ne sont pas inscrites sur le monument aux morts. Les communes où ont été transcrits les décès ont été contactées. Il apparaît ainsi que 4 de ces soldats sont inscrits sur les monuments de Lapalud, Ste Cécile Les Vignes, Orange et Sorgues. Parmi les 4 personnes ne figurant sur aucun monument aux morts, une possède le statut de non mort pour la France. Trois personnes

Il est apparu que les trois morts pour la France restants, ayant un lien avec Rohegude, ne figuraient sur aucun monument aux Morts.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'inscription des trois morts pour la France suivants sur le monument aux morts :

- M. ANDRIEUX Henri – Léon - Auguste né le 19 juillet 1875 à Rohegude et mort le 19 avril 1918 à Château-Vert (Var)
- M. MATHIEU Laurent – Bruno – Marius né le 6 octobre 1889 à Rohegude et mort le 23 juin 1917 à Fremigny (Aisne)
- Mme CHAZAL Marie-Angèle née le 11 août 1861 à Rohegude et morte le 26 août 1917 à Valréas (Vaucluse)

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

Il est proposé sur le monument aux morts du cimetière de rajouter les 3 noms sur une plaque à visser.

Pour celui du cours Bernard Tourtin, il est proposé de faire une nouvelle plaque avec tous les noms et de les classer par date de décès.

### 5) Participation classe de mer 2025

Mme SAVINAS Gaëlle, conseillère déléguée, rappelle au Conseil Municipal que chaque année la commune participe à la classe verte organisée par l'école à hauteur de 75€ par enfant. Elle précise que cette année les enfants de CP CE1 sont allés à la mer.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la participation de la commune à la sortie classe de mer des CP CE1 du groupe scolaire qui a eu lieu du 28 avril au 02 mai pour un montant de 1500€

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

### 6) Reprise concessions cimetière

M. le Maire rappelle que la commune a lancé une procédure de reprise de concessions échues, non renouvelées et en état d'abandon. A la suite de cette procédure aucun ayant droits de ne s'est manifesté ou a fait savoir qu'il souhaitait renouveler la concession. Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la décision de reprise des 12 concessions non renouvelées et en état d'abandon référencées ci-dessous

N° emplacement	Noms concessionnaires inhumés	N° Concession	Année origine	Année échéance
A 20	ASTOUX Désiré Astoux Désiré	299		2016
24	IMBERTON Victorin Pas d'informations sur inhumés	232		1995
A 72	LADET Raymond BOUTIN César et Elisa	358	1951	2014

A 76	TORTEL Jean-Luc AUDOUARD M. Antoinette	396	1986	2016
A 84	GAUSSELIN Mireille Pas d'informations sur inhumés	398	1986	2015
A 89	GIRAUD ARNAUD Lucie	374	1986	2015
A 107	FAMBON Augusta DOUX Rachel et Benjamin	245	1968	1998
B 42	NOGIER Gilbert FELIX Paul, Anita et Roger	306	1948	2008
B 44	CHALENCON Fernand Pas d'informations sur inhumés	370	1997	1997
B 47	PEREDA Henri Pas d'informations sur inhumés	385	1988	2014
B 49	MONNIER Rosette FAMBON Paul	394	1954	2014
B 74	SCLAFFER Jacques Pas d'informations sur inhumés	89	1931	2015

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

M. BOYER Marc demande si les familles ont été prévenues. Mme Amélie HOUDART, Directrice Générale des Services lui répond que plusieurs courriers restés sans réponse ont été envoyés aux ayant droits connus et que ce sont des concessions non renouvelées depuis plus de 10 ans au moins.

#### 7) Création d'un poste de technicien territorial

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la promotion interne de M. Philippe BOYER. M. BOYER passe donc de catégorie C à catégorie B, il faut donc créer un poste de technicien territorial.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste de technicien territorial (catégorie B de la filière technique) afin de valider la promotion interne de M. Boyer Philippe

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

#### 8) Questions diverses

- M. le Maire indique avoir reçu les DIA 2025-6 à 2025-9 pour lesquelles la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- M. le Maire rappelle que le 23 août auront lieu les commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération.
- M. le Maire rappelle la décision prise en réunion toutes commissions d'apposer une plaque au nom de Dominique Marie Benoit curé de 1774 à 1801 et officier public de 1792 à 1794 à l'impasse de l'Eglise.
- Le 10 juillet 18h30 à la salle des fêtes de Suze la Rousse se tiendra une réunion concernant le projet alimentaire territorial.
- Mme SAVINAS Gaëlle, conseillère déléguée rappelle que le marché nocturne aura lieu le 19 juillet.
- M. COULLOMB Fabien, conseiller municipal délégué, rappelle que le 11 juillet aura lieu l'ouverture de la fête au local du CFAR situés aux services techniques à 18h30
- Tour de France 23 juillet avec rendez-vous à 9h pour tous les bénévoles.

Séance levée à 19h58

Le Maire, Président de séance,

Didier BESNIER



Le Secrétaire de séance,

Antony SOUCHE